

Paris, le 16 mars 2009



à Monsieur Augustin de Romanet
Directeur Général de la Caisse des Dépôts

Objet : Demande d'extension des conditions d'attribution du prêt «vert» de la MSG.

Monsieur le Directeur Général,

La mission sociale du groupe Caisse des dépôts a récemment mis en place, au profit des collaborateurs, un prêt spécifique destiné à financer des travaux permettant de réaliser des économies d'énergie et concourant ainsi au développement durable. La CFTC ne peut que saluer un dispositif dont elle a été, côté syndical, la principale initiatrice.

Le bénéfice de ce prêt est actuellement réservé au financement de travaux engagés dans la résidence principale.

A l'occasion de la dernière réunion de la commission permanente d'information de la mission sociale groupe qui s'est tenue le 13 mars dernier, un large consensus s'est dégagé autour de la proposition émise par les représentants de la CFTC, d'étendre le bénéfice de ce prêt « vert » aux collaborateurs âgés d'au moins 50 ans pour leur permettre de financer de tels travaux dans une résidence qui deviendra principale pour leur retraite.

Cette extension permettrait, d'une part, de compléter le dispositif légal récemment adopté (prêt Borloo à taux zéro) en redonnant du sens au prêt « vert » MSG et, d'autre part, de promouvoir auprès des collaborateurs du groupe une des priorités de votre plan stratégique « Elan 2020 ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Syndicat CFTC,
Le Secrétaire Général,

Laurent GUERET